

VERIMATRIX

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

EXPERTEA AUDIT
60, Boulevard Jean Labro
13016 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
Verimatrix
Rond Point du Canet
Impasse des Carrés de l'Arc
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verimatrix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

Risque identifié :

Verimatrix commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de revenu sont décrits dans la note 2.19 des états financiers consolidés.

Le revenu lié aux ventes de services hébergés par abonnement, aux ventes de services hébergés sur les équipements du client ainsi qu'aux prestations de maintenance est étalé linéairement sur la durée du contrat ; or ces ventes sont issues de contrats multiples conclus avec des conditions différentes ce qui accroît le risque d'erreur.

En outre, le revenu issu des redevances variables repose sur des estimations de la société dans la mesure où le volume des ventes réalisées par les clients n'est pas encore confirmé au moment de la clôture des comptes.

Par ailleurs, nous considérons qu'il existe un risque que le revenu soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée pour le flux de revenu issu de la vente de licences. En effet compte tenu du caractère immatériel de la vente de ces biens, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants.

Au regard des risques décrits ci-avant, nous avons considéré la reconnaissance du revenu comme un point clé d'audit.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de reconnaissance du revenu mis en place par Verimatrix afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de revenu en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat)

ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés.

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Verimatrix pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice. Quand la confirmation n'a pas été obtenue, nous avons réconcilié le revenu avec le contrat, la facture et nous avons vérifié le paiement s'il a été reçu.

Evaluation du goodwill

Risque identifié :

Dans le cadre de son développement, Verimatrix a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître un goodwill. Ce goodwill correspond à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Chaque année, la direction veille à ce que la valeur comptable de ce goodwill, ne soit pas supérieure à leur valeur recouvrable et qu'elle ne présente pas de risque de perte de valeur. Au 31 décembre 2023, le goodwill s'élève à 115 231 milliers de dollars et correspond essentiellement à l'acquisition de Verimatrix Inc du 28 février 2019. Les détails des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill et l'analyse de sensibilité effectuée sont présentés dans la note 4.3.

La valeur recouvrable est basée sur des projections de trésorerie. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Verimatrix de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé d'audit dans la mesure où la valeur recouvrable repose fortement sur le jugement de la direction.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en œuvre des tests de dépréciation du goodwill. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses principales identifiées par comparaison avec les performances passées de Verimatrix ;
- Analysé la sensibilité de la valeur recouvrable aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité.
- Apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verimatrix par votre assemblée générale du 19 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

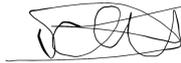
l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

Expertea Audit



Cyril Vernier

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Chiffre d'affaires	6	61 634	61 012
Coût des ventes		(19 091)	(19 173)
Marge brute		42 543	41 839
Frais de recherche et développement	23	(19 520)	(20 860)
Frais commerciaux et de marketing		(17 379)	(17 270)
Frais généraux et administratifs		(12 862)	(12 956)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	24	(1 097)	(2 260)
Résultat opérationnel		(8 315)	(11 507)
Coût de l'endettement financier, net	27	(3 885)	(4 949)
Autres produits / (charges) financiers, net	27	(37)	822
Résultat avant impôts		(12 237)	(15 634)
Charge d'impôts sur le résultat	28	(2 055)	(1 976)
Résultat net consolidé		(14 292)	(17 610)
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		(14 292)	(17 610)
Intérêts non contrôlant		-	-
Résultat par action :			
Résultat net par action	29	(0,17)	(0,21)
Résultat net dilué par action	29	(0,17)	(0,21)

Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat net consolidé	(14 292)	(17 610)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	(8)	98
Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	(8)	98
Couverture des flux de trésorerie	(278)	458
Différences de conversion	(313)	(1 008)
Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat	(591)	(550)
Total autres éléments du résultat global	(599)	(452)
Total du résultat global	(14 891)	(18 062)
Résultat global revenant aux		
Actionnaires de la Société	(14 891)	(18 062)
Intérêts non contrôlant	-	-
Total du résultat global	(14 891)	(18 062)

Etat de situation financière consolidé

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Goodwill	7	115 231	115 231
Immobilisations incorporelles	8	12 955	16 512
Immobilisations corporelles	9	5 704	6 985
Autres actifs non courants	13	1 337	1 365
Total des actifs non courants		135 227	140 093
Stocks		390	338
Clients et comptes rattachés	12	28 738	32 941
Autres actifs courants	13	4 821	6 141
Instruments financiers dérivés actifs	11	64	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	22 626	30 047
Total des actifs courants		56 639	69 819
Total de l'actif		191 866	209 912
<hr/>			
En milliers de dollars	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital	15	41 518	41 518
Primes d'émission	15	94 749	94 749
Réserves et report à nouveau	15	(208)	17 212
Résultat		(14 292)	(17 610)
Capitaux propres part du Groupe		121 767	135 869
Intérêts non contrôlants		-	-
Total des capitaux propres		121 767	135 869
Dettes financières	20	14 437	39 839
Provisions pour passifs	21	1 136	1 730
Impôts différés passifs	28	982	886
Total des passifs non courants		16 555	42 455
Dettes financières	20	26 120	3 664
Fournisseurs et dettes rattachées	19	4 644	5 350
Autres dettes	18	9 204	10 310
Instruments dérivés	11	13	26
Obligations convertibles	20	-	-
Provisions pour autres passifs	21	183	177
Produits constatés d'avance	22	13 380	12 061
Total des passifs courants		53 544	31 588
Total du passif		70 099	74 043
Total du passif et des capitaux propres		191 866	209 912

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars

	Part du Groupe				Total	Intérêts non contrôlés	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global			
Au 1^{er} janvier 2022	41 518	94 749	16 501	(1 242)	151 525	-	151 525
Résultat de la période	-	-	(17 610)	-	(17 610)	-	(17 610)
Total autres éléments du résultat global	-	-	-	(452)	(452)	-	(452)
Autres (*)	-	-	2 096	-	2 096	-	2 096
Paiements fondés sur des actions	-	-	375	-	375	-	375
Actions propres	-	-	(65)	-	(65)	-	(65)
Au 31 décembre 2022	41 518	94 749	1 297	(1 694)	135 869	-	135 869
Au 1^{er} janvier 2023	41 518	94 749	1 297	(1 694)	135 869	-	135 869
Résultat de la période	-	-	(14 292)	-	(14 292)	-	(14 292)
Total autres éléments du résultat global	-	-	-	(599)	(599)	-	(599)
Autres	-	-	122	-	122	-	122
Paiements fondés sur des actions	-	-	689	-	689	-	689
Actions propres	-	-	(22)	-	(22)	-	(22)
Au 31 décembre 2023	41 518	94 749	(12 206)	(2 293)	121 767	-	121 767

(*) extourne de 2 096 milliers de dollars dans les capitaux propres relative à un produit constaté d'avance d'une transaction datant de 2019.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Résultat net		(14 292)	(17 610)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8	6 058	8 004
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9	1 679	2 047
Mise au rebut		-	1 166
Variation des provisions sur créances et des provisions pour risques et charges		(157)	307
Impact du résultat financier	27	3 922	4 127
Impact d'impôts sur résultats	28	2 055	1 976
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	26	689	373
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		-	-
Flux de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement		(46)	390
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks		(51)	25
Clients et comptes rattachés	12	3 734	6 875
Autres créances	13	1 169	117
Crédit d'impôt recherche et subventions	13	301	(104)
Fournisseurs et dettes rattachées	19	(706)	306
Autres dettes	18	255	527
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement		4 702	7 746
Intérêts reçus / (payés)		(3 431)	(3 553)
Impôts sur le résultat payés		(2 017)	(1 679)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité		(792)	2 904
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(322)	(232)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	(2 501)	(3 218)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(2 823)	(3 450)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursements d'emprunt	20	(2 000)	(3 000)
Produits des emprunts	20	-	7 365
Remboursement de dettes locatives	20	(1 673)	(1 549)
Emprunt Obligataire convertible en actions (OCEANE)	20	-	(17 468)
Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement		(3 673)	(14 652)
Variation de trésorerie nette		(7 288)	(15 198)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		30 047	45 269
Effet des variations des cours de change		(133)	(24)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		22 626	30 047

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers de dollars, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

1- Informations générales et événements significatifs de la période

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité logicielle qui protègent les contenus, les applications et les objets connectés.

Historiquement connue sous le nom d'Inside Secure, la Société a été rebaptisée Verimatrix à la suite du vote des actionnaires le 24 juin 2019 et consécutivement à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. le 28 février 2019.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe à Impasse des Carrés de l'Arc, Rond-point du Canet à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 16 avril 2024.

1.1 Faits marquants de l'exercice 2023

La Société a procédé en janvier 2023 à un remboursement anticipé partiel de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital pour un montant de 2,0 millions de dollars.

Au 30 septembre 2023, la Société n'a pas respecté le ratio de minimum d'EBITDA au cours des douze derniers mois glissant de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital.

Au 31 décembre 2023, ce covenant n'était toujours pas respecté.

A la suite du non-respect de ce covenant à la clôture, la Société a présenté le montant de la dette financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 24,4 millions de dollars.

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Cf. note 32.

1.2 Faits marquants de l'exercice 2022

Les OCEANE portent des intérêts à un taux nominal annuel de 6%, ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et ont été remboursées au pair le 29 juin 2022 pour un montant total de 17,5 millions de dollars.

En août 2022, la Société a signé un avenant lié à l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital incluant une période non soumise aux covenants initiaux allant de la clôture du 30 juin 2022 au 30 juin 2024. Suite à cet avenant la Société a procédé en novembre 2022 à un remboursement anticipé partiel pour un montant de 3,0 millions de dollars.

Durant cette période le groupe sera soumis à l'obligation de respecter un minimum de liquidité minimum de 7,5 millions de dollars ainsi qu'un montant minimum d'EBITDA par période. Ces ratios ont été respectés au cours de l'exercice 2022.

Le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève en conséquence à 26 millions de dollars au 31 décembre 2022 (voir note 20).

Au cours de l'exercice 2022, la Société a souscrit deux emprunts bancaires « Prêt Participatif Relance (PPR) » pour un montant total de 7,3 millions d'euros (voir note 20).

2- Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Base de préparation des états financiers

Le Groupe a préparé ses états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 conformément aux International Financial Reporting Standards, ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Boards, ou IASB, et adoptées par l'Union Européenne. Le terme « IFRS » désigne conjointement les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC) d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration a retenu le principe de continuité de l'exploitation sur la base des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés nette au 31 décembre 2023 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 22,6 M€ ;
- Les prévisions de trésorerie par la Société sur l'exercice 2024 et 2025.
- L'obtention d'une dérogation sur la dette avec le fonds Apera Capital (cf. note 32).

2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

Dollar / euro	2023	2022
Taux de clôture	1,1036	1,0666
Taux moyens	1,0828	1,0539

2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* : Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique publiés par l'IASB le 7 mai 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 12 août 2022 ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2* : Divulgarion des méthodes comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022 ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* : définition des estimations comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022.
- Amendements à IAS 12 : *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Règles modèles pilier 2*, publiées par l'IASB le 23 mai 2023 avec une entrée en vigueur immédiate et rétroactive au 1^{er} janvier 2023.

Ces nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société (cf. Note 2.1.3).

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et *Passifs non courant assortis de clauses restrictives* publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 7 *Etats de flux de trésorerie* and IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs* publiés par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ; et

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

La Société n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes, amendements de normes et interprétations sur ses états financiers à la date d'adoption.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2023.

2.1.3 Changements de méthodes comptables

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

2.2 Méthodes de consolidation

Selon IFRS 10 *Etats financiers consolidés*, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les entités contrôlées directement par la société mère et indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les compléments éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

2.3 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

2.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie unique aux fins de réaliser le test de dépréciation.

(b) Technologies brevetées acquises

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Frais de recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

(c) Relations commerciales

Les relations commerciales ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Elles sont reconnues à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont amorties sur la ligne « Coût des vente » ou « Frais commerciaux et de marketing » de façon linéaire en fonction du calendrier des flux de trésorerie projetés des contrats sur leur durée d'utilité estimée.

(d) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

2.5 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de baux commerciaux.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations et agencements 5 à 15 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériels de laboratoire et R&D 1 à 5 ans
- Mobilier et matériels administratifs 3 à 9 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

2.6 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe est organisé autour d'une seule division opérationnelle, (voir note 5) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnels, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

2.7 Actifs financiers

2.7.1 Classification et évolution

Le Groupe distingue ses actifs financiers en deux catégories :

- les instruments de dettes : un actif financier qui peut être de la trésorerie, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ou un droit contractuel d'échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables ;
- les instruments de capitaux propres : un actif financier qui est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Instruments de dettes

Le Groupe classe les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes selon les catégories suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur en contrepartie soit des autres éléments du résultat global soit du résultat ;
- ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction des modalités de gestion (business model) définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels sur la base du modèle du « prêt basique ». Cette approche de classification s'applique à tous ces actifs financiers, hors instruments de capitaux propres, y compris ceux comprenant des dérivés incorporés. Le reclassement d'une catégorie d'actifs financiers à une autre ne sera réalisé par le Groupe que dans le cas de changement de « business model ».

Le tableau de classification des actifs financiers est présenté en note 10.

Instruments de capitaux propres

Les actifs financiers relatifs à des instruments de capitaux propres détenus (actions...) sont toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Dans ce dernier cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage par résultat.

Les actifs classés dans cette dernière catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation.

2.7.2 Dépréciation

Le modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers, notamment des créances commerciales, est basé sur le modèle des pertes de crédit attendues développé par IFRS 9. Le Groupe utilise la méthode de calcul simplifiée pour les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Les estimations et jugements réalisés par le Groupe pour déterminer ces pertes de crédit attendues sont basés sur l'historique de défaut connu par le Groupe, les indicateurs de marché existants ainsi que les anticipations macro-économiques disponibles à chaque fin de période.

L'effet du risque du crédit au sein du Groupe n'est pas jugé significatif.

2.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).

- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2023 :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	64	-	64
Total actifs	-	64	-	64
Passifs				
Instruments dérivés	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	13	-	13
Total passifs	-	13	-	13

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	352	-	352
Total actifs	-	352	-	352
Passifs				
Instruments dérivés	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	26	-	26
Total passifs	-	26	-	26

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatifs ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

2.9 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

En complément de la dépréciation reconnue suivant le modèle des pertes de crédit attendues, une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en « Frais commerciaux et de marketing ». Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing ».

2.10 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires éventuels figurent au bilan, en « Dettes financières – Part court terme ».

2.11 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

2.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13 Dettes financières

Les dettes financières comprennent l'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, deux Prêts Participatifs Relance (PPR) souscrits auprès de deux établissements bancaires et les dettes locatives liées à la norme IFRS 16 et, le cas échéant, les découverts bancaires classés en passifs courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont réévalués ultérieurement à leur coût amorti. Toute différence entre le montant reçu (net des coûts de transaction) et le montant remboursé est reconnu au compte de résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Pour les emprunts à taux variables le TIE est mis à jour à chaque clôture.

2.13.1 Emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital

L'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital le 22 janvier 2019 dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix, Inc. s'élevait à 54 000 milliers de dollars.

Après avoir procédé à un remboursement anticipé de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019, la Société a procédé à un remboursement anticipé partiel en mars 2021 pour un montant de 15 000 milliers de dollars. Dans le cadre du nouvel avenant aux covenants signé en août 2022 la Société a procédé à un nouveau remboursement anticipé partiel en novembre 2022 pour un montant de 3 000 milliers de dollars, incluant une période non soumise aux covenants initiaux allant de la clôture du 30 juin 2022 au 30 juin 2024. Durant cette période, le groupe a été soumis à l'obligation de respecter un minimum de liquidité minimum de 7,5 millions de dollars ainsi qu'un montant minimum d'EBITDA par période. Ces ratios ont été respectés au cours de l'exercice 2022.

La quote-part de frais d'émission proportionnelle s'est élevée à 647 milliers de dollars et a été comptabilisée en résultat financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève à 26 millions de dollars au 31 décembre 2022.

En janvier 2023, la Société a procédé à un remboursement partiel de 2,0 millions de dollars.

Au 30 septembre 2023, la Société n'a pas respecté le ratio de minimum d'EBITDA au cours des douze derniers mois glissant de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital. Au 31 décembre 2023, ce covenant n'était pas respecté. A la suite du non-respect de ce dernier à la clôture, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 24,4 millions de dollars.

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Les termes de cet accord prévoient :

- La mise en place d'un nouveau ratio de minimum d'EBITDA ;
- La diminution du minimum de liquidité à respecter à \$6 millions de dollars (contre 7,5 millions de dollars) ;
- La réalisation d'un remboursement partiel en 2024 de \$6.5 millions de dollars en juillet 2024.

Ces nouveaux covenants liés à la dette privée de 24,4 millions sont applicables jusqu'à l'échéance de la dette.

Cf. note 32.

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du SOFR (anciennement Libor) plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement. La juste valeur est cohérente avec le coût amorti.

2.13.2 Prêts Participatif Relance (PPR)

Le 13 juillet 2022 puis le 25 octobre 2022, la Société a souscrit deux PPR auprès de deux établissements bancaires pour des montants respectivement de 4 500 milliers d'euros et 2 800 milliers d'euros. La juste valeur est cohérente avec le coût amorti.

Les deux prêts portent des intérêts fixes jusqu'à leur complet remboursement. Ils sont amortissables de façon linéaire à l'issue d'une période de différé d'amortissement en capital de quatre années.

2.14 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

2.15 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des « Frais de recherche et développement » au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en « Autres actifs » courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des « Frais de recherche et développement » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

2.16 Avantages du personnel

Le Groupe dispose essentiellement de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les

exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire, tel qu'il existe en France.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en « Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite ».

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

2.17 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés : y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ; à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifique). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres (« Paiement fondé sur des actions »). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « Capital social » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.18 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant

de la provision peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

2.19 Reconnaissance du revenu

Le Groupe commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services.

2.19.1 Reconnaissance du revenu

Licences d'utilisation de logiciels

Le Groupe commercialise des licences « statiques » perpétuelles ou pour une durée pluriannuelle limitée (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits (logiciels de protection d'applications) ou opèrent à partir de leur propre infrastructure (logiciels accès conditionnels). Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de services :

- Hébergés par abonnement (SaaS)

Les solutions hébergées dans le Cloud proposées aux clients représentent le droit d'accès aux logiciels en tant que service (SaaS) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

- Hébergés sur les équipements du client

La Société propose des services complets incluant un logiciel, les services de mise en œuvre, les mises à jour régulières, ainsi que les services de support, de suivi et d'analyse associés. Ces services 100% intégrés permettent à l'utilisateur de se préserver du risque d'obsolescence et dont les services de mise à jour, de support et d'analyse du suivi sont indissociables. Le chiffre d'affaires de ces services est reconnu linéairement sur la durée du contrat d'abonnement.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et/ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale du Groupe.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

2.19.2 Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

2.19.3 Produits constatés d'avance et factures à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période. Les factures à établir correspondent à des prestations rendues pour lesquelles la facturation selon les termes contractuels n'a pas encore été effectuée mais est hautement probable.

2.19.4 Coûts des contrats

La Société a retenu la mesure de simplification proposée par la norme IFRS 15 et constate les coûts d'obtention des contrats en charge immédiatement lorsqu'ils sont encourus dans la mesure où leur durée d'amortissement aurait été inférieure à 12 mois, ce qui est généralement le cas.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, il n'y avait pas de coûts capitalisés à l'actif du bilan.

2.20 Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé de redevances de technologie payées à des tiers, des coûts de revient des services vendus, des commissions d'agent relatives à la commercialisation des brevets de la Société, et, marginalement, d'autres coûts directs attribuables.

2.21 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajustée des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présentée en note 29.

2.22 Contrats de location

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux pour lesquels le Groupe est « preneur ». Le Groupe n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location pour les deux exercices présentés.

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Il s'applique à la date de début de contrat et est révisé en cas de changement portant

sur la durée du contrat de location. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

Les durées de location retenues par la Société pour les bâtiments reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation. Pour les contrats de location de véhicules, de matériel de laboratoires ou d'informatique, la durée retenue est celle des contrats.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que le Groupe s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle le Groupe dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur en application de la norme IAS 36.

La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

3- Gestion du risque financier

3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1, la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de Verimatrix, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar US / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen de 0,9745 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2023 qui était de 1,0828 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre 2023		
	au taux moyen 2023	au taux moyen 2023 -10%*	Variance relative au taux de change
Chiffre d'affaires	61 634	61 634	(0)
Marge brute	42 543	42 809	265
Frais de recherche et développement	(19 520)	(18 927)	593
Frais commerciaux et de marketing	(17 379)	(17 090)	290
Frais généraux et administratifs	(12 862)	(12 040)	821
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(1 097)	(1 097)	-
Résultat opérationnel	(8 316)	(6 346)	1 970

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel de 1 970 milliers de dollars US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs sont libellés en euros, ces activités étant en partie réalisées dans des pays de la zone euro.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel de 1 970 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle.

Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Risque de liquidité

Les prévisions de trésorerie sont réalisées par le département financier de la Société. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisions prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant

une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son développement à court et moyen terme.

Par ailleurs, le niveau de trésorerie du Groupe s'élevant à 22,6 millions de dollars au 31 décembre 2023, les prévisions d'activité 2024, la dérogation (« waiver ») d'Apera suite au non-respect des covenants au 31 Décembre 2023 (cf. note 32), les remboursements partiels de la dette Apera prévus en 2024 et l'échéance du montant résiduel de la dette Apera en février 2026 (voir note 20), permettent à la société de pouvoir faire face à ses échéances à au moins 12 mois.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

4- Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1 Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus de licences et de redevances. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances variables fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale (voir note 2.19).

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de relations commerciales. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière et en cas d'indice de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable de ces immobilisations incorporelles, pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

4.3 Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.6, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le plan d'affaires sur une période de cinq ans.

L'hypothèse opérationnelle clé utilisée afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés est le chiffre d'affaires. Les premières années du business plan sur cinq ans sont pénalisées par la baisse des revenus récurrents qui représentent encore une part significative du chiffre d'affaires du Groupe.

Le taux de croissance annuel est en augmentation progressive sur une période de cinq ans. Le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires ressort à 8,71% sur la période de cinq ans. La structure de rentabilité de Verimatrix est donc basée sur la croissance du revenu récurrent issus des abonnements. En effet, la structure de coûts est composée essentiellement de frais fixes et le taux de marge opérationnelle augmente rapidement une fois le point mort atteint.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 11,2% en 2023 (11,8% en 2022). Les flux de trésorerie au-delà de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2,5% (2,04% en 2022). Au 31 décembre 2023, sur la base de ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable pour un montant de 5 millions de dollars contre 26 millions de dollars au 31 décembre 2022. La diminution s'explique par la révision à la baisse de l'évolution du chiffre d'affaires dans le plan stratégique du Groupe sur les 5 prochaines années.

Le plan stratégique à 2028 s'appuie notamment sur la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires récurrent liée aux offres Streamkeeper dans le domaine de l'anti-piratage vidéo et aux offres Threat Defense dans le domaine de la cybersécurité.

Le Groupe a réalisé des analyses de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini :

		Taux d'actualisation		
Analyse de sensibilité		10,7%	Hypothèse retenue : 11,2%	11,7%
Différence recouvrable et comptable	entre valeur et valeur	15,3 millions de dollars	5,4 millions de dollars	-2,8 millions de dollars
		Taux de croissance à l'infini		
Analyse de sensibilité		2,0%	Hypothèse retenue : 2,5%	3,0%
Différence recouvrable et comptable	entre valeur et valeur	-0,7 millions de dollars	5,4 millions de dollars	13,0 millions de dollars
		Combinaison taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation		
Analyse de sensibilité		2,0% de taux de croissance à l'infini et 11,7% de taux d'actualisation	Hypothèses retenues : 2,5% de taux de croissance et 11,2% de taux d'actualisation	3,0% de taux de croissance à l'infini et 10,7% de taux d'actualisation
Différence recouvrable et comptable	entre valeur et valeur	-8,5 millions de dollars	5,4 millions de dollars	23,6 millions de dollars

Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles en projetant une baisse du chiffre d'affaires. Une dépréciation dans les comptes consolidés annuels du Groupe serait envisagée à partir d'une baisse de chiffre d'affaires de 3,36% (baisse appliquée sur chaque année du plan stratégique).

4.4 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black & Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de

l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

4.5 Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers, y compris les compléments de prix

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que les obligations convertibles en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner les méthodes appropriées et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

4.6 La détermination des conditions d'activation des coûts de développement :

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que le groupe estime que l'ensemble des six critères prévus par la norme IAS 38 sont remplis (note 2.4 e)).

4.7 Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, le principe généralement appliqué consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2023 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu au titre des déficits reportables en France.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

4.8 Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité

Le Groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les états financiers. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée.

L'activité du Groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du Groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

5- Informations sectorielles

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe en matière de sécurité logicielle des contenus et des applications mobiles ; l'offre de logiciels embarqués de protection des contenus d'Inside Secure ayant été complétée en 2019 par les solutions logicielles d'accès conditionnel de Verimatrix, Inc., disponibles sous forme de licences, d'abonnements ou de services hébergés (SaaS).

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis au comité exécutif du Groupe chargé de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées au conseil d'administration incluent des mesures ajustées : chiffre d'affaires ajusté, marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable. La Société suit ces indicateurs car elle estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir été définis ou calculés de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2023	2022
Chiffre d'affaires	61 634	61 012
Marge brute IFRS	42 543	41 839
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	3 156	1 736
Marge brute ajustée	45 699	43 575
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2023	2022
Résultat opérationnel IFRS	(8 316)	(11 507)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	689	374
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	2 320	5 086
Coûts de restructuration	1 200	2 470
Primes de rétention	-	98
Résultat opérationnel ajusté	(4 107)	(3 479)
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liés aux regroupements d'entreprises	5 445	4 611
EBITDA ajusté	1 338	1 132

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les exercices 2023 et 2022 est le suivant :

(en milliers de dollars)	Amériques	Asie	Europe, Afrique, Moyen Orient	Total
2023	30 565	8 515	22 554	61 634
2022	27 816	6 609	26 587	61 012

Le chiffre d'affaires réalisé aux États-Unis en 2023 s'élève à 9 789 milliers de dollars soit 15,9% (du chiffre d'affaires (7 671 milliers de dollars en 2022 soit 12,6% du chiffre d'affaires).

Le chiffre d'affaires réalisé en France en 2023 s'élève à 4 804 milliers de dollars soit 7,8% du chiffre d'affaires (contre 7 837 milliers de dollars en 2022 soit 12,85% du chiffre d'affaires).

Le Groupe a réalisé plus de 10% de son chiffre d'affaires uniquement au Mexique, 7 277 millions de dollars, soit 11,81% du chiffres d'affaires.

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 39% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2023 et 38% de son chiffre d'affaires pour l'année 2022.

Les clients représentant individuellement une part importante du chiffre d'affaires se détaillent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)	Chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires du Groupe
Client A	4 143	7%
Client B	4 037	7%
Au 31 décembre 2022 (en milliers de dollars)	Chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires du Groupe
Client A	3 948	6%
Client B	3 187	5%

6- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature des exercices 2023 et 2022 se détaille de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Activité logiciels	61 634	61 012
Chiffre d'affaires	61 634	61 012

Les revenus récurrents qui proviennent de redevances, des prestations de maintenance et d'abonnements se sont élevés à 30 678 milliers de dollars en 2023 contre 26 367 milliers de dollars en 2022. Les revenus récurrents ont représenté 50% du chiffre d'affaires, contre 43% en 2022. Les revenus provenant de licences de logiciels et de services non récurrents ont atteint 30 956 milliers de dollars en 2023 (50% du chiffre d'affaires) contre 34 645 milliers de dollars en 2022 (57% du chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas d'obligation de performance résultant de contrats signés avec les clients et restant à exécuter, à l'exception des revenus correspondant aux accords de développement pour lesquels les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas satisfaits. Au 31 décembre 2023, 2 412 milliers de dollars ont été comptabilisés sur la base d'estimés (contre 3 945 milliers de dollars au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, les prestations facturées mais restant à effectuer au titre des contrats en cours sont présentées en note 22 et les prestations effectuées mais restant à facturer sont présentées en note 12. Les informations relatives aux soldes des créances, actifs de contrats et passifs de contrats sont présentées en notes 12 et 22 respectivement.

7- Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Goodwill au 1 ^{er} janvier	115 231	115 231
Ecart de conversion	-	-
Goodwill au 31 décembre	115 231	115 231

Le goodwill provient essentiellement de l'acquisition de Verimatrix Inc. en février 2019.

7.1 Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

8- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies	Logiciels	Relations commerciales	Immobilisations en cours (*)	Total
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Montant à l'ouverture	11 617	615	2 915	7 181	22 328
Acquisitions	-	-	-	3 218	3 218
Mise en services des immobilisations en cours	7 277	2 155	-	(9 233)	199
Ecart de conversion	(63)	-	-	-	(63)
Mise au rebut	-	-	-	(1 166)	(1 166)
Amortissements	(5 155)	(331)	(2 518)	-	(8 004)
Montant net à la clôture	13 676	2 439	397	-	16 512
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	26 889	3 665	10 073	36	49 891
Amortissements et dépréciations cumulés	(13 213)	(1 226)	(9 676)	(36)	(32 213)
Valeur nette	13 676	2 439	397	-	16 512
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Montant à l'ouverture	13 676	2 439	397	-	16 512
Acquisitions	-	-	-	2 501	2 501
Mise en services des immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Mise au rebut	-	-	-	-	-
Amortissements	(5 005)	(656)	(397)	-	(6 058)
Montant net à la clôture	8 671	1 783	-	2 501	12 955
Au 31 décembre 2023					
Valeur brute	26 889	3 665	10 073	2 501	52 392
Amortissements et dépréciations cumulés	(18 218)	(1 882)	(10 073)	-	(38 271)
Valeur nette	8 671	1 783	-	2 501	12 955

(*) Il s'agit des projets non encore mis en service (et non amortis)

A chaque clôture, la société a revu l'ensemble des critères IFRS sur chaque projet éligible à la capitalisation des frais de recherche et développement.

Au 31 décembre 2022, tous les projets en cours relatifs au développement de nouvelles technologies en interne et à la mise en place d'un nouvel outil de gestion et de comptabilité dans certaines sociétés du Groupe ont été mis en service et déployés.

Les coûts capitalisés en 2022 relatifs aux nouvelles technologies sont représentés en majeure partie par le développement de la « Plateforme » et des solutions accessibles sur la plateforme comme Streamkeeper DRM et Verimatrix App Shield dont le lancement a eu lieu en février 2022.

Les coûts capitalisés en 2023 relatifs aux nouvelles technologies sont essentiellement consacrés à l'ajout de nouvelles fonctionnalités sur Streamkeeper et Threat Defense.

Les dotations aux amortissements de 6 058 milliers de dollars pour l'exercice 2023 (8 004 milliers de dollars en 2022) ont été imputées dans les lignes « Coût des ventes », « Frais de recherche et développement », « Frais commerciaux et de marketing », et « Frais généraux et administratifs » en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

9- Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des droits d'utilisations qui se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	1er janvier 2022	Nouveaux contrats	Dotations / remboursements de la période	Autres	Reclassements	31 décembre 2022 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	6 434	346	(1 194)	-	-	5 586
Dette locative court terme	1 586	-	(1 549)	(1)	1 555	1 591
Dette locative long terme	9 293	326	-	(11)	(1 555)	8 053

(en milliers de dollars)	1er janvier 2023	Nouveaux contrats	Dotations / remboursements de la période	Autres	Reclassements	31 décembre 2023 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	5 586		(1 126)			4 460
Dette locative court terme	1 591		(1 591)		1 664	1 664
Dette locative long terme	8 053			(10)	(1 664)	6 379

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a renouvelé les contrats de locations de deux de ses filiales en Europe ayant engendré une augmentation de 326 milliers de dollars (voir Note 20).

La charge de location comptabilisée en 2023 au titre des contrats de courte durée et de faible montant s'élève à 270 milliers de dollars.

10- Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

Au 31 décembre 2023	Coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
Actifs				
Instruments financiers dérivés	-	-	64	64
Clients et comptes rattachés et autres actifs	34 896	-	-	34 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	22 626	-	22 626
Total	34 896	22 626	64	57 586
	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs				
Instruments dérivés	-	13	-	13
Obligations convertibles	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	40 557	40 557

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	13 848	13 848
Total	-	13	54 405	54 418

Au 31 décembre 2022	Coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
Actifs				
Instruments financiers dérivés	-	-	352	352
Clients et comptes rattachés et autres actifs	40 447	-	-	40 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	30 047	-	30 047
Total	40 447	30 047	352	70 846

	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs				
Instruments dérivés	-	26	-	26
Obligations convertibles	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	43 503	43 503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	15 660	15 660
Total	-	26	59 163	59 189

11- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	-	13	-	26
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	64	-	352	-
Dérivé passif	-	-	-	-
Total	64	13	352	26

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

11.1 Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2023, le montant notionnel des contrats de change à terme en euros en cours s'élevait à 1 500 milliers d'euros (3 000 milliers d'euros en 2022). Au 31 décembre 2023, la Société ne dispose pas de contrats de change à terme en livres sterling (150 milliers de livre sterling en 2022).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change seront comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

11.2 Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2023, le montant notionnel des options sur devises s'élevait à 1 500 milliers d'euros (2 500 milliers d'euros en 2022).

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises seront enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

12- Clients et compte rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	30 769	34 504
Moins : provision pour clients douteux	(2 032)	(1 563)
Clients et comptes rattachés, nets	28 738	32 941

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients - créances à moins d'un an	18 132	21 562
Clients - factures à établir à moins d'un an	12 637	12 942
Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an	30 769	34 504
Clients - créances à plus d'un an	-	233
Clients et comptes rattachés	30 769	34 737

Les factures à établir comprennent pour 2 412 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2023. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 2 070 milliers de dollars et sur la base d'estimations pour le complément. Ces factures ont été établies au cours du premier trimestre 2024.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Plus de 120 jours
2023	18 132	12 357	814	1 081	537	113	3 230
2022	21 563	10 808	4 525	1 101	218	246	4 665

Au 31 décembre 2023, 5 775 milliers de dollars de créances étaient échues. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement. La majeure partie de ces créances a été encaissée début 2024.

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients ne sont pas significatives.

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne « Frais commerciaux et de marketing » au compte de résultat.

Au 31 décembre 2023, 95% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés est libellée en dollars (96% au 31 décembre 2022).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

13- Autres actifs

Les autres actifs se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et garanties	300	294
Crédit d'impôt recherche	984	789
Créances clients à plus d'un an	-	233
Autres créances	53	49
Autres actifs - Part non courante	1 337	1 365
Crédit d'impôt recherche	175	369
Charges constatées d'avance	2 205	3 448
Créances fiscales, sociales et de TVA	894	880
Prêts et dépôts	1 547	1 443
Autres actifs - Part courante	4 821	6 140
Total autres actifs	6 158	7 505

Les créances clients à plus d'un an correspondent à la part facturable à plus d'un an de contrats clients bénéficiant de termes de facturation échelonnée mais dont le chiffre d'affaires, conformément à IFRS 15, a été reconnu à la livraison.

14- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Liquidités en banques	22 626	30 047
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 626	30 047

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars US s'élève à environ 88% et 79% respectivement.

La trésorerie, et, le cas échéant les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

15- Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Au 1^{er} janvier 2022	85 535 147	41 518	94 749	136 266
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	85 535 147	41 518	94 749	136 266
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	85 535 147	41 518	94 749	136 266

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 238 500 actions propres (206 484 actions propres au 31 décembre 2022).

16- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions (« SO »), des actions gratuites et, le cas échéant, des bons de souscription d'actions, à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2023, les options sur actions en cours sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en \$	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments décembre 2022	+	-	Nombre d'instruments décembre 2023	Date d'expiration
SO	2/20/2013	2.93	4 ans - acquisition graduelle	38 094	-	(38 094)	-	2/20/2023
SO	8/27/2013	2.48	4 ans - acquisition graduelle	38 099	-	(38 099)	-	8/27/2023
SO	8/28/2014	4.27	4 ans - acquisition graduelle	38 091	-	-	38 091	8/28/2024
SO - Résidents hors US	12/16/2016	2.04	3 ans - acquisition graduelle	163 351	-	-	163 351	12/16/2026
SO - Résidents US	10/19/2017	3.19	3 ans - acquisition graduelle	258 303	-	-	258 303	10/19/2027
SO - Résidents US	12/21/2018	1.70	3 ans - acquisition graduelle	14 052	-	-	14 052	8/20/2028
SO	4/17/2019	2.10	3 ans - acquisition graduelle	185 000	-	(45 000)	140 000	3/1/2029
SO	10/14/2019	2.54	3 ans - acquisition graduelle	15 000	-	-	15 000	10/14/2029
SO - Résidents US	1/1/2020	2.20	4 ans - acquisition graduelle	100 000	-	(100 000)	-	1/1/2030
SO - Résidents US	4/6/2021	3.13	4 ans - acquisition graduelle	20 000	-	(20 000)	-	4/6/2031
Total				869 990		(241 193)	628 797	

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits) et dans certains cas de conditions de performance. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2023		2022	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)
Au 1er janvier	2.8	870	2.8	1 173
Octroyées	-	-	-	-
Caduques	2.4	(241)	2.7	(303)
Exercées	-	-	-	-
Au 31 décembre	2.7	628	2.8	870

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

Nombre d'actions gratuites en milliers	2023	2022
Au 1 ^{er} janvier	2 121	1 220
Octroyées	875	954
Acquises	-	-
Caduques	(22)	(53)
Au 31 décembre	2 974	2 121

La charge constatée au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 689 milliers de dollars (375 milliers de dollars pour la période 2022).

Le 9 mars 2022 et le 27 juillet 2022 la Société a attribué respectivement 230 000 actions gratuites et 723 365 actions gratuites soumises à des conditions de présence des salariés et à des conditions de performance internes de la Société.

Le 8 mars 2023, la Société a attribué 775 000 actions gratuites à des conditions de présence des salariés et à des conditions de performance internes de la Société.

Au 31 décembre 2023, il y a 4 plans d'actions gratuites en cours dont les dates d'acquisition définitive sont entre le 31 décembre 2024 et 31 mars 2027.

17-Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global se décomposent de la façon suivante :

En milliers de dollars	31 décembre 2022	Variation de la période	31 décembre 2023
Pertes (gains) actuariels sur engagements de retraite	(58)	(8)	(66)
Couverture des flux de trésorerie	315	(278)	37
Différences de conversion	(1 951)	(313)	(2 264)
Total	(1 694)	(599)	(2 293)

18-Autres dettes

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Salaires et charges sociales	6 169	8 111
Acomptes reçus des clients	2 418	1 747
Dettes fiscales et sociales	615	440
Autres dettes	3	12
Total	9 204	10 310

19-Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs	2 530	3 579
Factures non parvenues	2 114	1 771
Total	4 644	5 350

20-Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2022	Augmentation de la période	Remboursement principal	Variations sans incidences sur la trésorerie				31 décembre 2023
				Intérêts capitalisés	Reclassements	Effets de change	Autres	
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	26	-	-	-	-	-	(13)	13
Emprunt Apera	24 000	-	-	381	(24 381)	-	-	-
Dettes locatives part non courante	8 053	-	-	-	(1 673)	-	-	6 380
Autres dettes financières part non courante	7 786	-	-	-	-	271	-	8 057
Dettes financières part non courante	39 839	-	-	381	(26 054)	271	-	14 437
Dettes locatives part courante	1 591	-	(1 591)	-	1 673	(9)	-	1 664
Emprunt Apera	2 000	-	(2 000)	75	24 381	-	-	24 456
Autres dettes financières part courante	73	-	(73)	-	-	-	-	-
Dettes financières part courante	3 664	-	(3 664)	75	26 054	(9)	-	26 120
Dettes financières	43 529	-	(3 664)	456	-	262	(13)	40 570

20.1 Emprunt Apera Capital

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix Inc., la Société a émis en février 2019 un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars (voir Note 1).

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable in fine en totalité. Les intérêts sont indexés sur le SOFR (anciennement US Libor) (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net (la juste valeur est cohérente avec le coût amorti).

Le TIE en 2021 était de 9,6%. A la suite de la renégociation du prêt, l'analyse menée a conclu à une modification substantielle de la dette entraînant une extinction de cette dernière et la comptabilisation d'une nouvelle dette avec un TIE de 10,9% en 2022.

Après avoir procédé à un remboursement anticipé de 10 000 milliers de dollars en décembre 2019, la Société a procédé à un remboursement anticipé partiel en mars 2021 pour un montant de 15 000 milliers de dollars, le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève en conséquence à 29 millions de dollars au 30 juin 2021. La quote-part de frais d'émission proportionnelle s'est élevée à 488 milliers de dollars et a été comptabilisée en résultat financier au 31 décembre 2021.

En août 2022, la Société a signé un avenant lié à l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital incluant une période non soumise aux covenants initiaux allant de la clôture du 30 juin 2022 au 30 juin 2024. Suite à cet avenant, la Société a procédé en novembre 2022 à un remboursement anticipé partiel pour un montant de 3 000 milliers de dollars.

Durant cette période, le groupe a été soumis à l'obligation de respecter un minimum de liquidité minimum de 7 500 milliers de dollars ainsi qu'un montant minimum d'EBITDA par trimestre. Ces ratios ont été respectés au cours de l'exercice 2022.

Le montant résiduel nominal de l'emprunt s'élève à 26 millions de dollars au 31 décembre 2022.

En janvier 2023, la Société a procédé à un remboursement partiel de 2,0 millions de dollars.

Au 30 septembre 2023, la Société n'a pas respecté le ratio de minimum d'EBITDA au cours des douze derniers mois glissant de l'emprunt uni tranche souscrit auprès du fonds Apera Capital. Au 31 décembre 2023, ce covenant n'était pas respecté. A la suite du non-respect de ce dernier à la clôture, la Société a présenté le montant de la dette résiduelle financière Apera Capital en dettes financières courantes pour un montant de 24,4 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, le TIE ressort à 16,5%.

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Les termes de cet accord prévoient :

- La mise en place d'un nouveau ratio de minimum d'EBITDA ;
- La diminution du minimum de liquidité à respecter à \$6 millions de dollars (contre 7,5 millions de dollars) ;
- La réalisation d'un remboursement partiel en 2024 de \$6.5 millions de dollars en juillet 2024.

Ces nouveaux covenants liés à la dette privée de 24,4 millions sont applicables jusqu'à l'échéance de la dette.

Cf. note 32.

20.2 Dettes locatives (IFRS 16)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a renouvelé les baux des bureaux à Glasgow (UK) et à Ismaning (Allemagne). Ces contrats ont été comptabilisés conformément à la norme IFRS16.

20.3 Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE portaient intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et ont été remboursées au pair le 29 juin 2022.

20.3 Prêt Relance Participatif (PPR)

Le 13 juillet 2022 puis le 25 octobre 2022, la Société a souscrit deux PPR auprès de deux établissements bancaires pour des montants respectivement de 4 500 milliers d'euros et 2 800 milliers d'euros.

Les deux prêts portent des intérêts fixes annuels de 5,1% (correspondant au TIE) jusqu'à leur complet remboursement.

Ils sont amortissables de façon linéaire à l'issue d'une période de différé d'amortissement en capital de quatre années.

21-Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onéreux	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Indemnités de départ à la retraite	Total
Au 1^{er} janvier 2023	988	75	673	171	1 907
Impact sur le compte de résultat					
- Dotation aux provisions	-	-	352	55	407
- Reprises de provisions non utilisées	-	(75)	(68)	(14)	(157)
- Reprises de provisions utilisées	(187)	-	(657)	-	(844)
Ecarts de conversion			10	(6)	4
Au 31 décembre 2023	801	-	310	207	1 318
				<i>Dont :</i>	
				<i>Part courante</i>	183
				<i>Part non courante</i>	1 135

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

21.1 Contrats onéreux

Par ailleurs, la société s'est adaptée aux nouvelles habitudes de travail à distance suite à la pandémie de la Covid 19 en réorganisant les espaces de travail du bâtiment à San Diego, Californie et en procédant à la fermeture de 45% de la surface non occupée et non exploitée.

Par conséquent, au 31 décembre 2021, le droit d'utilisation correspondant a été déprécié et les coûts inévitables attachés à la part non utilisée du bâtiment ont fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux pour un montant de 1 219 milliers de dollars (voir Note 24).

La provision pour contrat onéreux est reprise au rythme des dépenses correspondantes.

21.2 Litiges sociaux

La provision a été ajustée au 31 décembre 2023 afin de tenir compte des condamnations prud'homales de litiges existants à fin 2022.

21.3 Indemnités de départ à la retraite

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

22-Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Maintenance & SaaS	10 160	9 886
Licences	2 014	1 004
Redevances	89	166
Autres	1 116	1 006
Total	13 380	12 061

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations de services de maintenance reconnues linéairement sur la durée des contrats (généralement 12 mois).

La quasi-totalité des produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 seront constatés dans le chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024.

23-Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Frais de recherche et développement	21 355	22 710
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 107	1 461
Paiements fondés sur des actions	22	16
Frais de recherche et développement capitalisés	(2 501)	(2 626)
Crédit d'impôt recherche	(463)	(701)
Total	19 520	20 860

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées et des pays où les travaux sont réalisés.

Les frais de recherche et développement sont principalement constitués de frais de personnel, ces activités étant essentiellement réalisées en interne, avec des équipes basées en Californie (États-Unis), en Allemagne, en Finlande, aux Pays-Bas, en Ecosse et en France.

Le montant significatif des frais de recherche et développement capitalisés au cours des exercices présentés s'explique par une phase d'investissements sur de nouveaux produits et solutions importantes en 2022 et 2023.

24-Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Coûts non récurrents liés aux restructurations	(1 156)	(1 300)
Mises au rebut d'immobilisations	-	(1 170)
Autres	59	210
Total	(1 097)	(2 260)

Au cours de l'exercice 2022 la Société a procédé à la mise au rebut de certaines immobilisations relatives à des logiciels non utilisés, entraînant une perte comptable pour un montant de 1 170 milliers de dollars.

Les coûts de restructuration s'élèvent à 1 156 milliers de dollars en 2023 (1 300 milliers de dollars en 2022) et correspondent à des départs intervenus au cours de l'exercice dans le cadre de la réorganisation de certains départements.

25-Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Produits semi-finis et consommés	-	-
Achats de matériels destinés à être revendus, y compris variation de stocks	(10)	30
Amortissements et dépréciations	6 058	4 992
Amortissements et dépréciations des actifs acquis	1 706	5 086
Salaires et traitements	37 244	35 177
Salaires et traitements capitalisés	(2 501)	(2 626)
Sous-traitance	5 052	6 411
Services extérieurs	9 853	10 123
Frais de voyage et d'animation	1 896	1 814
Loyers des bâtiments et des bureaux	785	645
Marketing et publicité	3 334	2 605
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	5 882	6 651
Crédit d'impôt recherche	(463)	(701)
Coûts non récurrents liés aux restructurations	1 156	2 470
(Gains) / pertes de change opérationnels nets	(43)	(158)
Total	69 950	72 519

26-Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Salaires et traitements	28 853	27 362
Charges sociales	7 459	7 395
Paiements fondés sur des actions	689	376
Engagements de retraite	243	44
Total	37 244	35 177

Au 31 décembre 2023, l'effectif du Groupe s'élevait à 246 salariés (270 salariés au 31 décembre 2022).

27-Produits (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Intérêts - Emprunt Apera (échéance 2026)	(3 767)	(2 395)
Intérêts - Emprunts obligataires convertibles en actions (échéance 2022)	-	(1 203)
Quote-part de frais d'émission sur emprunt recyclée en frais financier	-	(647)
Autres charges d'intérêts	(829)	(746)
Autres produits d'intérêts	711	42
Coût net de la dette financière	(3 885)	(4 949)
Gains / (pertes) de change	(36)	822
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux obligations convertibles en actions	-	-
Autres charges financières, net	(36)	822
Résultat financier	(3 921)	(4 127)

Dans le cadre de la révision des ratios financiers et des conditions de l'emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, Verimatrix a procédé à un remboursement partiel anticipé pour un montant de 3 000 milliers de dollars en novembre 2022. A la suite de la renégociation du prêt, l'analyse menée a conclu à une modification substantielle de la dette entraînant une extinction de cette dernière et la comptabilisation d'une nouvelle dette. En conséquence, une quote-part de frais d'émission a été comptabilisée en résultat financier pour un montant de 647 milliers de dollars.

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

La charge financière relative à la dette locative s'élève à 415 milliers de dollars pour l'exercice 2023 (450 milliers de dollars pour l'exercice 2022).

Le résultat financier au titre de l'année 2023 a donné lieu à un décaissement de trésorerie net de 3 431 milliers de dollars (3 553 milliers de dollars en 2022).

28-Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays :		
- France	(53)	(51)
- Allemagne	(0)	(4)
- Autres pays européens	(58)	(37)
- Etats-Unis	(1 834)	(1 845)
- Asie	(81)	(39)
- Mexique	(30)	-
Total	(2 055)	(1 976)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Bénéfice (Perte) avant impôt	(12 237)	(15 634)
Produit (Charge) théorique calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère	3 059	3 909
Provision pour risque	(84)	-
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	(152)	(265)
Effet d'impôt sur :		
Actifs d'impôts non reconnus	(4 745)	(5 559)
Crédit d'impôt recherche non assujéti à l'impôt	23	18
Autres différences permanentes	(157)	(78)
Impôt effectif	(2 055)	(1 976)

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 207 752 milliers de dollars au 31 décembre 2023 (contre 191 955 milliers de dollars au 31 décembre 2022), soit un actif d'impôts potentiel de 51 938 milliers de dollars. Aux Etats-Unis, les actifs d'impôts non reconnus s'élèvent à 17 187 milliers de dollars au 31 décembre 2023 (13 928 milliers de dollars au 31 décembre 2022).

Suite au changement des règles de déductibilité des frais de recherche et développement aux Etats Unis la Société se retrouve en position d'un éventuel impôt différé actif significatif. A ce stade de profitabilité historique la Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif.

Une provision pour risque reste comptabilisée pour un montant de 970 milliers de dollars au 31 décembre 2023 et 886 milliers de dollars au 31 décembre 2022.

29-Résultat par action

29.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	(14 292)	(17 610)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	85 535 147	85 535 147
Résultat net par action (en dollar)	(0,17)	(0,21)

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

29.2 Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites et des stocks options.

Lorsque la conversion et/ou l'exercice des titres dilutifs a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

30-Engagements

30.1 Engagements au titre des contrats de location

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de location résiliables.

Les paiements futurs minimums concernant les contrats de location non résiliables et n'entrant pas dans le champ de la norme IFRS 16 ne sont pas significatifs.

30.2 Autres engagements

En 2019, le Groupe a accordé des sûretés réelles à Apera Capital qui a souscrit à un emprunt obligataire (voir note 20 ci-dessus). Les sûretés portent sur des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, 100% des actions de sa filiale Verimatrix, Inc. et un prêt inter-compagnie avec cette société.

31-Transactions avec les parties liées

31.1 Transactions avec les entreprises liées

Néant.

31.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations prises en charge au titre des mandataires sociaux sont les suivantes :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Salaires et traitements	597	993
Rémunérations en qualité d'administrateurs (*)	126	122
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	265	153
Total	987	1 267

(*) anciennement dénommés jetons de présence.

Les charges sur les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres correspondent au coût des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites comptabilisé sur les périodes présentées.

32-Événements postérieurs à la date de clôture

Mi-avril 2024, la Société a obtenu du fonds Apera Capital une dérogation (« waiver ») dans le cadre du non-respect du ratio de minimum d'EBITDA pour le 30 septembre 2023 et le 31 décembre 2023. Les termes de cet accord prévoient :

- La mise en place d'un nouveau ratio de minimum d'EBITDA ;
- La diminution du minimum de liquidité à respecter à \$6 millions de dollars (contre 7,5 millions de dollars) ;
- La réalisation d'un remboursement partiel en 2024 de \$6.5 millions de dollars en juillet 2024.

Ces nouveaux covenants liés à la dette privée de 24,4 millions sont applicables jusqu'à l'échéance de la dette.

33-Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2023		2022	
	PwC	Expertea	PwC	Expertea
Honoraires de certification des comptes	358	78	358	79
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-
Total	358	78	358	79

34-Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Verimatrix SA la société mère ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		31 décembre 2023	31 décembre 2022			
France	Verimatrix Paris	100%	100%	2012	IG	Création
Royaume Uni	Verimatrix UK Ltd	100%	100%	2010	IG	Acquisition
Pays-Bas	Verimatrix Amsterdam B.V.	100%	100%	2012	IG	Acquisition
Finlande	Verimatrix Oy	100%	100%	2017	IG	Acquisition
Japon	Verimatrix KK	100%	100%	2013	IG	Création
Etats-Unis	Verimatrix Inc.	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Allemagne	Verimatrix GmbH	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Hongrie	Verimatrix Hungary KFT	100%	100%	2021	IG	Création
France	Verimatrix France SAS	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Japon	Verimatrix Japan KK	0%	0%	2019	IG	Fermée en 2022
Royaume Uni	Verimatrix Europe Limited	0%	100%	2019	IG	Fermée en 2023
Etats-Unis	Verimatrix International Inc.	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Canada	Verimatrix Video Security Solutions Canada Limited	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Brésil	Verimatrix Tecnologia de Codificacao Ltda	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Inde	Verimatrix Video Security Solutions	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Singapour	Verimatrix Singapore PTE Ltd	100%	100%	2019	IG	Acquisition
Mexique	Verimatrix Mexico S De RL de CV	100%	100%	2021	IG	Création

IG : Intégration Globale.